L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 26 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

DEMANDE.—Une troupe d'artistes arrivée récemment désire trouver un *directeur* pour organiser des représentations. Grandes spécialités nouvelles. S'adresser à l'Abeille.
25 août—3f

ON demande—A adopter une petite fille et un petit garçon, âgés de deux à six ans. Des orphelins ou enfants indigents seraient préférés. S'adresser en personne ou par lettres à la chambre No 103, Hôtel St-Charles.
24 août—7f

A LOUER.

A LOUER—Deux magasins, Nos 121 et 123 rue Royale ; étage supérieur convenable pour hôtel garni ou pension garni ; prix modéré. S'adresser au-dessous de l'Hôtel St-Charles—J. B. Trapolin. 25 août—2 sept

A LOUER—Maison 112 rue Douane, contenant 9 chambres, cuisine, buvette, pension, magasin ou club. S'adresser à Joe Ziegler, 8 et 10 rue Royale. 14août—1mois

A VENDRE.

A VENDRE—Une buvette, bonne location, pour $150 comptant. S'adresser aux bureaux de l'Abeille. 23 août—1 sept

A vendre—Cette buvette bien connue et centralement située, avec toutes les installations nécessaires avec des améliorations modernes, au No. 259 rue Decatur, entre St Philippe et Hôpital, faisant de bonnes affaires près du marché aux légumes et aux fruits à grand commerce. Pour les conditions s'adresser à Louis H. Perret, 79 Passage de la Bourse. 14août—5f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Ellen Monaghan, femme décédée de Patrick J. Everett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,902—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick J. Everett, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 août—25 31—3 sept

Succession de Pierre Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,020—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick J. Everett, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
25 août—25 31—3 sept

Succession de Frank Jacob Becker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,763.—Division E.—Attendu que Frank A. Suter a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Jacob Becker, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17 23 26

Succession de George O Beares.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,962—Division A.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George O. Beares, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 août—19,21,28.

Succession de Mary Barrett, femme de William H. Bourke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,873—Division B.—Attendu que William H Bourke a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Barrett, femme de William H. Bourke, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17 23 26

Anthony Schaefers vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,730—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Eugène S. Roems, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN
23août—23,27 sept 1 Greffier.

Succession d'Auguste François et Claire Paul, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,885—Division A.—Attendu que Leticia François a présenté une petition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Auguste François et Claire Paul, sa femme, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 août—24 27—2 sept

Succession de H. Miller. (en noir)

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,764—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par John H. Keller, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
20 août—20 25 28

Succession de Mary Barrett, femme de William H. Bourke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,873—Division B.—Attendu que William H Bourke a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Barrett, femme de William H. Bourke, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
19 août—19,21,28.

Succession de George O Beares.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,962—Division A.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George O. Beares, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17 23 26

Succession de Sidonie Aunette Mouton, femme de Louis L. Maillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Interdiction de Mlle Aunette Mouton.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mouton pour l'interdiction de Mlle Aunette Mouton. Présent : pour le demandeur, Frank D. Ory, avocat ; pour Mlle Aunette Mouton.
Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Aunette Mouton est atteinte d'aliénation et incapable de vaquer de sa personne et de ses biens.
Ordonne que la dite demoiselle Aunette Mouton soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 août—26 en 10 t.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE ville de District pour la paroisse d'Orléans. No. 21,420—Division D. dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane a fait l'entremise du collecteur de taxes d'Etat 4e district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux réglements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci après décrite, à savoir :
CINQ TERRAINS LOTS DE TERRE situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, designés sur les rolles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 du lot No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale ; les dits lots 4 à 8 mesurant chacun 22ft pieds de face sur la rue Congrès sur 93 pieds de profondeur, accessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 au nom de Philippe Naples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Naples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir :
CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Cassaulvo (maintenant Royale), Grande-Allemande (maintenant Dauphine, Elmire et Congrès désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7, le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Cassaulvo sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Cassaulvo et Grande Allemande ; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grande Allemande et Bouligny, mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grande Allemande comme le tout plus amplement expliqué dans le document de vente exécuté par Charles Lavanac collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville par acte devant A. Aby, notaire à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, le 16ème jour d'août 1886, pour lesquels les dits acquereurs ont payé la somme de sept cent quatre vingt dix piastres la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.
Et attendu que Peter X Glaser a acheté la dite propriété des dits Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Hoth, Joseph Schemel et John Stumpf à Peter X. Glaser, parlevant Jean Baptiste Aby, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en liasse dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 88, folio 539, et livre 124, folio 754.
Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition en conformité avec la loi et aux sections 2571, 2272 et 2573 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Legislature.
Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées à montrer de l'Etat de la Louisiane et de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou reclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessments, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci dessus mentionnées ont été faites ; ou toute irregularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, des personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier en Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) E. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

Collège d'Orléans.
246 Rue Royale, entre St-Philippe et Ursulines.
W. H. ROBERTS, Directeur.
Ouverture le 1er septembre 1887.
Prix pour externes de $2 à $4 par mois.
Prix pour internes (à un nombre limité) pension et enseignement, $16 par mois.
25 août—1 m—jeu. dim.

Succession de Frank Jacob Becker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,763.—Division E.—Attendu que Frank A. Suter a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Jacob Becker, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17 23 26

Succession de George O Beares.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,962—Division A.—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George O. Beares, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17 août—17 23 26

Succession de Sidonie Aunette Mouton, femme de Louis L. Maillot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—Interdiction de Mlle Aunette Mouton.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeleine Mouton pour l'interdiction de Mlle Aunette Mouton. Présent : pour le demandeur, Frank D. Ory, avocat ; pour Mlle Aunette Mouton.
Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Aunette Mouton est atteinte d'aliénation et incapable de vaquer de sa personne et de ses biens.
Ordonne que la dite demoiselle Aunette Mouton soit interdite.
Jugement rendu, le 27 juin 1887.
Jugement signé, le 1er juillet 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
17 août—26 en 10 t.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE ville de District pour la paroisse d'Orléans. No. 21,420—Division D. dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 13 août 1886, l'Etat de la Louisiane a fait l'entremise du collecteur de taxes d'Etat 4e district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, conformément aux réglements de l'acte No 82 de 1884, de la propriété suivante ci après décrite, à savoir :
CINQ TERRAINS LOTS DE TERRE situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, designés sur les rolles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 du lot No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale ; les dits lots 4 à 8 mesurant chacun 22ft pieds de face sur la rue Congrès sur 93 pieds de profondeur, accessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 au nom de Philippe Naples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Naples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir :
CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Bouligny, Troisième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Cassaulvo (maintenant Royale), Grande-Allemande (maintenant Dauphine, Elmire et Congrès désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7, le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Cassaulvo sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Cassaulvo et Grande Allemande ; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grande Allemande et Bouligny, mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Grande Allemande comme le tout plus amplement expliqué dans le document de vente exécuté par Charles Lavanac collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville par acte devant A. Aby, notaire à Jacob Hoth Joseph Schemel et John Stumpf, le 16ème jours d'août 1886, pour lesquels les dits acquereurs ont payé la somme de sept cent quatre vingt dix piastres la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 385.
Et attendu que Peter X Glaser a fait application à cette cour pour une monition en conformité avec la loi et aux sections 2571, 2272 et 2573 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Legislature.
Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées à montrer de l'Etat de la Louisiane et de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou reclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessments, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci dessus mentionnées ont été faites ; ou toute irregularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, des personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier en Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 3 juin 1887.
(Signé) E. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses **Grands Tirages Semestriels** auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Grand Tirage à Numéro Simple,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 13 SEPT. 1887.

GROS LOT:

$150,000

AVIS.—Billets $10 seulement,

DEMI-BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de	$150,000.	$150,000
1 .. de	50,000..	50,000
1 Lot de	20,000..	20,000
2 Lots de	10,000..	20,000
4 Lots de	5,000..	20,000
20 Lots de	1,000..	20,000
50 Lots de	500..	25,000
100 Lots de	300..	30,000
200 Lots de	200..	40,000
500 Lots de	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION :

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
9,179 Lots s'élevant à		$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On a soigneusement soin de répondre dans la journée en voyant une enveloppe portant votre adresse on plein.

Remisez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank,
New Orleans, Lne.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tirera le lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans ensanglantés.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'attention des propriétaires de moulins à riz et autres est appelée sur la

Vente d'une portion de terre de valeur, avec magasins en briques à trois étages, connu par les Nos. 108, 110 et 112 rue Magazine, entre Girod et Lafayette, avec la chaudière, la machine et autres engins de valeur, etc.; pierres meulières, mascesse, écrans, vannes, etc., compris dans un moulin à riz et contenus dans les dits magasins.

Bertrand Soley vs. James Wood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,750—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Girod et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain terrain et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y attachés situé dans le Premier District de cette ville, dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St-Louis, Rampart, Toulouse et Bourbon, désigné par la lettre F sur un plan dressé par Jules Bilot, géomètre, le 27 décembre 1858, et annexé à un acte passé pardevant B. Boudousquié, notaire, le 31 décembre suivant, le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan dit terrain mesurant soixante pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne du terrain No 1 (Toulouse) et cent vingt-deux pieds sept pouces et sept lignes de façade sur St-Louis, sur cent seize pieds de profondeur sur les lignes de chaque côté et dix-neuf pouces et un fragment dans le fond, borné sur le côté de la rue Royale par le terrain No 2, et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Le Boudousquié, en date du 31 décembre 1858, le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan dit terrain mesurant soixante pieds deux pouces et sept lignes de façade sur St-Louis, sur cent seize pieds de profondeur sur les lignes de chaque côté et dix-neuf pouces et un fragment dans le fond, borné sur le côté de la rue Royale par le terrain A